

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 AOUT 2015

L'an deux mille quinze, le trois août, à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Onzain, dûment convoqué le 30 juillet 2015, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves LECUIR, 1^{er} adjoint au Maire.

Présents : MM. LECUIR, HERSANT, BOUQUIN, DUGAULT, BONNEVILLE, PARCE, BILLAULT, COUCHAUX, WORNİ ; Mmes REUILLON, GUESDON, DESMIER, PICAULT, MORAISIN, CRAMOYSAN, POTIER, DUQUESNOIS

Absente représentée : MME SEGRET (représentée par Gérard HERSANT)

Absents : MM OLAYA, CARREZ, HUBERT ; MMES BEFFARA, HUE

Mme Sylvie POTIER a été élue secrétaire.

Yves Lecuir remercie les conseillers pour leur présence en ce milieu d'été. Il précise aussi que seul le point à l'ordre du jour sera évoqué.

DÉLIBÉRATIONS

1. Attribution du marché pour la piste cyclable

Yves Lecuir explique que dans le cadre des travaux d'aménagement de la future piste cyclable, la commission MAPA du 16 juillet a validé le choix de retenir la candidature de l'entreprise BSTP et de rejeter celle de l'entreprise COLAS (voir le compte-rendu de la commission MAPA).

La commission MAPA du 23 juillet devait étudier l'offre de l'entreprise BSTP en prévoyant une négociation sur le montant de la prestation supplémentaire.

Nous avons fait le choix de délibérer dès le Conseil Municipal du 16 juillet en inscrivant dans la délibération le fait que le marché était attribué à l'entreprise BSTP « sous réserve de la commission MAPA du 23 juillet ». N'ayant pas de séance programmée en août, ce choix nous permettait de gagner deux mois et de prévoir un début des travaux mi-septembre.

Cependant, le responsable des marchés publics d'Agglopolys qui suit ce dossier nous alerte sur le risque juridique de voir soit l'entreprise Colas faire un recours pour attribution du marché avant l'analyse des offres, soit la préfecture rejeter notre délibération pour les mêmes raisons, sachant qu'elle a deux mois pour se manifester.

C'est pourquoi, et afin d'être totalement serein dans la procédure d'attribution de ce marché et de voir un début mi-septembre, nous proposons de reprendre une délibération attribuant ce marché à l'entreprise BSTP, suite à l'analyse des offres et à l'avis de la commission MAPA du 23 juillet.

Yves Lecuir précise qu'au montant total des travaux doit s'ajouter le montant des honoraires du maître d'œuvre d'environ 15 000 €.

Par ailleurs, le montant total des subventions pour ce projet est de 337 200 € et que le coût final à la charge de la Commune sera d'environ 85 000 €.

Laurent Couchaux demande si les tilleuls seront enlevés. Daniel Bouquin répond que oui et que le choix du type d'arbre n'est pas totalement arrêté. Laurent Couchaux souhaiterait que l'on remette des tilleuls afin de garder une cohérence avec le reste de la piste cyclable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Attribue le marché de travaux pour la réalisation de la piste cyclable avenue de la République au groupement BSTP-GABRIEL comprenant la prestation de base (partie 1 et 2 pour un montant de 391 067,50 € HT), la prestation supplémentaire pour l'extension du talutage (24 157,50 € HT) et la moins-value pour la couleur de l'enrobé (- 7 980 € HT). Le montant total du marché s'élevant à 407 245,00 € HT.**
- **donne son accord pour qu'il soit procédé au montage des dossiers, et à la signature de toutes les pièces nécessaires, comme le prévoit la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage passée avec la Communauté d'Agglomération de Blois au nom et pour le compte de la Commune d'Onzain.**
- **dit que la présente délibération remplace et annule la délibération n°2015-84 du 16 juillet 2015.**

La séance est levée à 20h00

Sylvie Potier
Secrétaire de séance

Yves LECUIR
1^{er} adjoint au maire